

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du 10 septembre 2020 à 19 heures

### Etaients présents :

Mme Irène THIBAUT Maire	M. Frédéric PORTE Conseiller
M. Denis PAJOT Premier adjoint au Maire	M. Philippe TOURATON Conseiller
M. Sylvain BOUCHERAT Deuxième adjoint au Maire	Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère
M. Nicolas DESESSART Conseiller	Mme Laure CHAILLOT Conseillère
Mme Nadège PASTOUT Conseillère	Mme Christelle PICARD Conseillère

Mr Patrick JACQUET a donné pouvoir à Irène THIBAUT

Madame Nadège PASTOUT est nommée secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Maire demande la modification de l'ordre du jour :

- Autorisation de consultation d'entreprises pour travaux sur le réseau d'eaux pluviales

A l'unanimité cette nouvelle affaire est acceptée à l'ordre du jour.

### **Approbation de la carte communale**

Une enquête publique a été réalisée du 20 février au 20 mars 2020. Cette enquête a reçu un avis favorable par le commissaire enquêteur qui a remis son rapport le 15 mai 2020.

Suite à cet avis le conseil municipal doit approuver ou non la carte communale.

Si le conseil municipal approuve la carte communale, elle sera transmise en préfecture pour approbation par le préfet.

Si le conseil municipal n'approuve pas la carte communale, il faut tout recommencer depuis le début.

Le conseil donne son approbation par 9 voix pour et 2 abstentions.

Les conseillers font remarquer que l'approbation a été prise non pas parce qu'ils sont d'accord avec cette carte communale mais parce qu'ils en ont besoin.

### **Fonds de solidarité logement**

Madame la Maire donne lecture du courrier du Conseil départemental et explique le fonctionnement du FSL.

Pour l'année 2020, 345 € ont été attribués à un ménage pour le FSL énergie.

Madame la Maire propose 345€.

Le conseil à l'unanimité alloue une participation de 345€.

### **Convention de réalisation et d'entretien des aménagements réalisés sur les voiries de la commune**

Madame la Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental du Cher concernant un projet de convention de réalisation et d'entretien des aménagements réalisés sur la commune de Senneçay.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de la réalisation et d'entretien des travaux d'aménagements urbains exécutés par la Commune sur le domaine public (RD 34 et RD 46).

Cette convention détermine également les attributions et responsabilités respectives de la Commune et du Département concernant les aménagements existants réalisés sur les RD34 et 46 en traversée d'agglomération de Senneçay.

Cette convention permet à la Commune de prétendre à l'attribution du Fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), conformément à l'article L1615-2 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de signer cette convention.

### **Admission en non-valeur location salle des fêtes**

Madame la Maire explique que lors de la location de la salle des fêtes le 19 et 20 octobre 2019, le tarif énoncé lors de la rédaction du contrat de location était de 165€ au lieu de 235€ (tarif hiver).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de facturer la salle au tarif de 165€ suite à une mauvaise information donnée lors de la réservation.

### **Convention séjours centre de loisirs de Trouy et Senneçay**

Madame la Maire explique le fonctionnement du centre de loisirs de Trouy ainsi que la fréquentation des enfants de Senneçay.

Le centre de Loisirs est géré par le CCAS et 5 communes sont partenaires, Plaimpied, Le subday, Senneçay, Saint Caprais et Arçay.

En 2019 il y a eu 25 inscrits à Plaimpied, 12 au Subdray, 12 à Senneçay (avec une participation de la commune à hauteur de 3020.55€), 25 à Saint Caprais et 3 à Arçay.

La commune de Trouy propose de signer une convention de partenariat entre Trouy et la commune de Senneçay.

2 propositions sont évoquées :

- Proposition n°1 : Gestion complète assurée par la commune de Trouy de l'inscription à la facturation.
- Proposition n°2 : Gestion des inscriptions par la commune de Trouy, et facturation assurée par la commune partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de choisir la proposition n°1.

## **Election délégués CNAS**

Madame la maire donne lecture du courrier du CNAS concernant la désignation d'un élu et un agent qui seront délégués de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal désigne Madame Irène THIBAULT, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de SENNECAY au sein du CNAS.

Madame Cécile AGOPIAN, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, en qualité de délégué agent notamment pour représenter au sein du CNAS.

## **Commission Communale des Impôts directs**

Madame la Maire donne lecture du courrier de Madame l'Inspectrice Divisionnaire de la Direction Départementale des Finances Publiques relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs pour laquelle il convient de proposer 24 noms.

Cette commission est composée de 6 titulaires et 6 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a proposé les noms suivants :

CHANTEREAU	Cécile	25 rue des Vignes
LEPRETRE	Didier	Villardeau
PORTE	Sandrine	9 rue du petit village
PETITFILS	Octave	1 rue des Ormes
TOURATON	Bernard	5 rue du Parc
LESCH	Patrick	Rue Louis Charby 18400 SAINT CAPRAIS
CHARPENTIER	André	15 rue Saint François
RENOIR	Yves	7 route de Vorly
LABROSSE	Thierry	22 rue des Ormes
LAFOND	Jacky	9 rue de la Chaume Fleury
GROND	Gilles	5 route de Levet
JOLIVET	Marie-Line	2 rue des Ormes
DESESSART	Nicolas	1 lotissement des Ormes
BERTHONECHE	Agathe	1 rue du clou
BOUCHERAT	Sylvain	1 rue du parc
CHAILLOT	Laure	13 rue de Levet
PICARD	Christelle	7 rue de la Chaume Fleury
PASTOUT	Nadège	19 rue du clou
GODIGNON	Guy	9 rue des Vignes
AUDRY	Christian	3 rue du Clou
PETITFILS	Denis	17 rue des Ormes
MERCIER	Patrice	Saint François
BELLEUT	Jean-Jacques	Chevigny 18340 SAINT JUST
CHARPENTIER	Pascal	2 rue de Levet

## **Autorisation de consultation d'entreprises pour travaux sur le réseau d'eaux pluviales**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Sylvain BOUCHERAT.

Monsieur Sylvain BOUCHERAT explique au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux entraînant des dépenses d'investissement :

- curage de fossé, reprise d'ouvrage de collecte d'Eaux Pluviales ainsi que la reprise de signalisation verticale plateau surélevé.
- L'achat d'un défibrillateur ainsi que d'un vidéoprojecteur sur pied.

Il est aussi envisagé des travaux de dépenses de fonctionnement.

- Nettoyage et inspection de réseaux d'Eaux Pluviales
- Matériel d'entretien de la commune.
- Matériel d'entretien des équipements en bois et étagères métalliques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Sylvain BOUCHERAT à consulter plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour ces travaux.

## **Questions et informations diverses**

Madame la Maire donne des informations concernant :

- Subvention du Conseil Départemental : la commission se réunira le 28 septembre. La subvention sera de 25 000 € maximum. Voir avec la CAF pour une subvention si c'est possible.
- DETR 120 000 € allouée pour le projet périscolaire arrive à échéance le 10 octobre. Pour ne pas la perdre, il faut signer avant le 10 octobre un devis signé.
- Demande de subvention au Pays Berry Saint Amandois pour le chauffage.
- Séminaire SCOT à Loye sur Arnon le vendredi 2 octobre à 14h avec le cabinet ATOPIA.
- Arrêté municipal pour le port du masque devant l'école refusé par la préfecture. Cependant Madame la Maire a fait remarquer que les parents avaient le masque lors de la sortie des enfants.
- Gouvernance des conseils municipaux : dorénavant les conseils devront se tenir en mairie avec tous les gestes barrières mis en place.
- Réunion du SSIDDE le jeudi 24 septembre à 19h à la salle de mairie de Dun sur Auron.
- Assemblée générale électorale de l'AMF le 3 octobre 2020 à Bourges. Madame la Maire se porte candidate au conseil d'Administration.
- Réunion d'information « les procédures de reprises matérielles et administratives de sépultures » le lundi 21 septembre 2020 à Saint Douillard de 14h à 18h.
- Devis de l'entreprise TALBOT concernant l'achat de nouveaux masques. 2.60€ le masque. L'État a mis en place un remboursement pour l'achat des masques durant la période du 13 avril au 1<sup>er</sup> juin 2020. La somme de 1000 € a été remboursée. Prochainement une deuxième distribution de masque sera organisée sur la commune.
- Axa propose une complémentaire santé aux habitants de Senneçay à des conditions tarifaires promotionnelles pouvant atteindre 25% de gain pour les + de 65 ans. Une réunion était initialement prévue le 23 septembre mais pour des contraintes sanitaires et de désinfection, celle-ci sera repoussée à un mardi soir.
- OPAH lancé depuis le 1<sup>er</sup> juin pour les particuliers par le syndicat de Pays Berry St Amandois.
- Un référent a été nommé pour l'ambroisie. Il s'agit de Monsieur Patrick JACQUET

- Visite de l'école par Monsieur COSYNS, Madame BRANSARD et Madame BOGUSLAWSKI. Les thèmes ont été abordés comme l'accompagnatrice dans le transport scolaire, le projet scolaire et périscolaire, plusieurs travaux demandés qui seront réalisés par la commune de Senneçay et refacturé à la CDC.

Clôture de séance 22h10